



Manquement employeur

Par **Dry84**, le **24/05/2019** à **00:24**

Bonjour,

J'ai été embauchée en cdd de 6 mois comme agent de production à 11 brut/mois au sein d'un atelier de production. Il avait été convenu par oral, qu'à terme du cdd je deviendrais responsable de mon service. Les mots du PDG, je cite « lorsque vous serez futur responsable ».

À ce jour cela fait 1 mois que je travaille chez eux, mais dès le 1er jour j'ai été présentée comme responsable aux équipes et actuellement j'ai la charge de travail d'un poste de responsable, je dois rendre des comptes, des résultats de production, je fais les réunions des chefs de service et en plus, je dois faire de la production.

J'aimerais ouvrir une procédure aux prud'hommes pour faute grave de l'employeur car mon contrat ne correspond pas aux postes en cdd (je précise que les pdg sont malhonnêtes et que je ne veux pas poursuivre ce contrat). Est-ce là bien une faute de l'employeur ? Et Comment puis-je prouver ces actes sans faire appel à des témoignages ? Merci pour vos précisions

Par **Dry84**, le **25/05/2019** à **09:54**

Personne? Merci d'avance